

**Objet de la délibération :**

**Budget primitif 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 22 mars à dix-huit heures, se sont réunis au siège de l'Agglomération Creil Sud Oise, les membres du comité de direction de Creil Sud Oise Tourisme, établissement public à caractère industriel et commercial, dûment convoqués le 10 mars deux mille vingt-deux.

Collège des élus	Titulaires présents	Suppléants présents
Président		
Cramoisy :		Loïc LE BARS
Creil :		Fabienne LAMBRE
Maysel :		Djemil CHAFAI
Montataire :		
Nogent-sur-Oise :		
Rousseloy :		
Saint-Leu d'Esserent :	Agnès PELFORT	
Saint-Maximin :	Pierre BEGHIN	
Saint-Vaast-lès-Mello :		
Thiverny :	Michel BLARY	
Villers-Saint-Paul :	Florence BOQUET	

Collège des socio-professionnels	Titulaires présents	Suppléants présents
Organismes intéressés au tourisme :		
Métiers de la culture :	Marion KALT	
Promotion de la Pierre :	Frédéric MUTILLOD	Claude BOUFFLET
Equipements de loisirs :		
Associations intéressées au Tourisme :	Thierry ROCH Daniel LECLERC	Marie-Astrid BERNET
Hôtellerie :	Jacques MONFORT	
Gîtes ou chambres d'hôtes :		Sandrine SZYMANSKY
Hôtellerie de plein air :		
Restauration :		
Établissement hors ACSO :		Gilles HERGLE

Formant la majorité des membres en exercice.  
Marie-Astrid BERNET est secrétaire de séance.

NOMBRE DE MEMBRES				
Nombre de membres en exercice	Votants	Suffrages exprimés		
		Pour	Contre	Abstentions
	16			
23		16	0	0

Vu le code du tourisme,

Vu l'article L133-7 du code du tourisme concernant les recettes admises au budget de Creil Sud Oise  
Tourisme,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de Creil Sud Oise Tourisme,

Vu le budget primitif composé de l'activité de Creil Sud Oise Tourisme avec l'Office de Tourisme et la  
Maison de la Pierre du Sud de l'Oise,

Monsieur Michel BLARY, Président et Madame Elise NICOLAS-BERTHE, Directrice présente le budget  
primitif qui se compose de la manière suivante et ce budget reprend les résultats de l'année n-1 :

## SECTION FONCTIONNEMENT

Dépenses	BP 2021		BP 2022		Recettes	BP 2021		BP 2022	
Chapitre 011: charges à caractère général	329 030,00 €	425 690,00 €	Chapitre 002 Résultat excédent N-1		314 594,19 €	279 136,47 €			
Chapitre 012: charges de personnel et frais assimilés	511 900,00 €	529 400,00 €	Chapitre 013 Atténuation des charges						
022 Dépenses imprévues	22 622,53 €	3 696,04 €	Chapitre 70 : vente de prestations de services et marchandises		60 500,00 €	111 000,00 €			
023 Virement à la section investissement	89 265,87 €	25 074,47 €	Chapitre 74 : subvention d'exploitation		583 100,00 €	613 610,00 €			
Chapitre 042: Opération d'ordre de transferts entre section	9 325,79 €	33 820,41 €	Chapitre 75 : Autres produits gestion courante		5 000,00 €	4 200,00 €			
Chapitre 65: Autres charges de gestion courante	1 050,00 €	5 840,00 €	Chapitre 77 : produits exceptionnels			15 574,45 €			
Chapitre 67 : charges exceptionnelles									
<b>TOTAL</b>	<b>963 194,19 €</b>	<b>1 023 520,92 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>963 194,19 €</b>	<b>1 023 520,92 €</b>			

## SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses		BP 2021		BP 2022		Recettes		BP 2021		BP 2022	
Chapitre 001	Solde exécution section investissement report	20 252,80 €	22 400,29 €			Chapitre 001	Solde exécution section investissement report				
Chapitre 020	Dépenses imprévues	6 091,66 €	4 000,00 €	Chapitre 021	Virement à la section fonctionnement	89 265,87 €	25 074,47 €				
Chapitre 20	immobilisations incorporelles	20 000,00 €	5 100,00 €	Chapitre 040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	9 325,79 €	33 820,41 €				
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	42 500,00 €	39 794,88 €	Chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves (1068)	20 252,80 €	22 400,29 €				
Chapitre 23 :	Immobilisations en cours	30 000,00 €	10 000,00 €								
<b>TOTAL</b>		<b>118 844,46 €</b>	<b>81 295,17 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>118 844,46 €</b>	<b>81 295,17 €</b>				

Il est proposé au Comité de Direction d'approuver par chapitre le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre en dépenses et recettes :

- 1 023 520,92 € en fonctionnement
- 81 295,17 € en investissement
  
- **570 000,00 € de subvention de l'ACSO,**
- 22 500,00 € de subvention du Conseil Régional relative au Contrat de Rayonnement Touristique,
- 5 000,00 € de subvention du Conseil Départemental en fonction des actions réalisées,
- 13 500,00 € de subvention du Parc Naturel Régional Oise-Pays de France relative au Contrat de Rayonnement Touristique,
- 2 610 ,00 € de subvention de la CCPOH relative au Contrat de Rayonnement Touristique.

Le comité de direction, après en avoir délibéré à l'unanimité (16 voix pour) :

- **APPROUVE** la demande de subventions à l'ACSO 2022 pour l'Epic Creil Sud Oise Tourisme d'un montant de 570 000,00 € et les différentes demandes de subventions mentionnées,
- **ADOpte** le budget primitif 2022 de l'EPIC de Creil Sud Oise Tourisme,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

A Creil, le

**29 MAR. 2022**

**M. Michel BLARY**



**Président du Comité de Direction de Creil Sud Oise Tourisme**

**ANNEXE BUDGET PRIMITIF 2022**